



**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2016 À 19H30**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Lynda Cusson  
Mme Marie-Eve Massé  
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

195-11-2016 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et l'addenda tels que rédigés.

Adoptée

196-11-2016 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, en apportant toutefois l'ajout du texte suivant, après la mention relative au moment de réflexion :

Déclaration d'intérêts pécuniaires : dépôt des documents de mise à jour

*Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Daniel Roy, Marcel Bonneau, Lynda Cusson, Marie-Eve Massé et Richard Houde, séance tenante, en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums.*

Adoptée

197-11-2016 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE                           | 19 429.81\$         |
| SÉCURITÉ PUBLIQUE                                 | 3 368.44\$          |
| VOIRIE MUNICIPALE                                 | 10 157.33\$         |
| HYGIÈNE DU MILIEU                                 | 15 750.68\$         |
| SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)                     | 624.88\$            |
| URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE         | 100.00\$            |
| LOISIRS ET CULTURE                                | 466.14\$            |
| FRAIS DE FINANCEMENT                              | 0.00\$              |
| IMMOBILISATIONS                                   | <u>185 309.99\$</u> |
| TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2016: | 235 207.27\$        |

Il est proposé par Pierre Dagenais  
Secondé par Marcel Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de novembre 2016 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

198-11-2016

Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

*Traitement d'alun*

Le traitement d'alun a été arrêté pour la saison hivernale.

*Piste cyclable*

Les buttoirs ont été retirés pour la saison hivernale.

*Inspection télévisée égout rue Ste-Marguerite*

L'inspection télévisée des égouts de la rue Ste-Marguerite devrait être complétée en novembre.

*Balayage des rues*

La dernière opération de balayage des rues visant également le ramassage des feuilles, aura lieu en novembre.

*Nettoyage des postes de pompage et pluvial*

L'opération visant le nettoyage des postes de pompes et différentes sections d'égout pluvial à des endroits stratégiques, aura lieu en novembre.

*Asphaltage de la rue du Marché*

Les travaux d'asphaltage de la rue du Marché, suite à la réfection d'une conduite d'égout pluvial, seront complétés en novembre.

*Clôture dans le stationnement de la Fabrique*

Suite à la réfection des trottoirs de la rue Notre-Dame, l'entrée du stationnement de la Fabrique a été rétrécie. Comme l'asphaltage du stationnement laisse par contre toujours l'impression que l'entrée charretière est pleine largeur, il faudra prévoir l'installation d'une rallonge de clôture pour éviter que les automobilistes s'engagent dans l'extrémité de l'entrée qui n'est plus aménagée en entrée charretière (vers le cimetière). C'est la solution la plus efficace qui a été retenue.

*Ajout d'un lampadaire sur la rue Ste-Marguerite*

Il est convenu d'ajouter un lampadaire sur la rue Ste-Marguerite, vers le numéro civique 61, le tout au coût estimé de 1 000\$.

Il est proposé par Richard Houde

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois d'octobre 2016

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en octobre 2016, est remise à tous les élus.

### Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

### Questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

### Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil : dépôt

Je, Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, accuse réception de la mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de : Jean-Marie Laplante et Pierre Dagenais, séance tenante, en conformité avec la *Loi sur les élections et les référendums*.

### Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Le maire fait la présentation de son rapport sur la situation financière de la municipalité, conformément au *Code municipal*, comme suit;

Citoyennes et citoyens de Roxton Falls,

Tel que requis par le *Code municipal du Québec*, je dépose ici mon rapport sur la situation financière de la Municipalité du Village de Roxton Falls.

En débutant, je veux remercier très sincèrement tous les membres du conseil ainsi que tous les fidèles employés de la municipalité avec qui je travaille depuis déjà 11 ans. Un grand merci à Mme Julie Gagné, directrice générale, Mme Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière adjointe, M. Guy Cusson, inspecteur municipal, M. Normand Archambault, journalier en voirie, Mme Annie Ferland, coordonnatrice du service des premiers répondants et Mme Lynda Reil, concierge. Soulignons également l'apport de notre inspecteur en bâtiment, M. Vincent Cordeau, lequel travaille toujours en étroite collaboration avec les contribuables, afin de les aider à trouver des solutions à leurs demandes et surtout à leurs projets.

#### **Situation financière**

Selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, l'exercice financier s'est terminé avec un surplus de 21 695\$, sur un budget initial de 1 206 975\$, laissant un surplus accumulé libre de 119 789\$. Les montants réservés se situaient à 69 865\$, laquelle somme est partagée comme suit : un fonds de roulement de 32 885\$ et une réserve financière pour la vidange des étangs de 36 980\$\$\$. En ce qui concerne les immobilisations réalisées en 2015, elles totalisent 87 588 \$, alors qu'une somme de 74 876\$ a été affectée au remboursement de la dette à long terme.

En ce qui a trait à l'exercice financier 2016, avec un budget de 1 213 780\$ et selon les données dont nous disposons présentement, nous pourrions terminer l'année avec un léger surplus de 20 000\$. Nous continuons à rembourser les emprunts pour l'hôtel de ville, la caserne et la garderie.

#### **Traitement des élus municipaux**

Tel que requis par la loi, voici le traitement des élus municipaux. À la municipalité, je reçois un traitement annuel de 19 988,55\$, dont 13 325,70\$ à titre de salaire et 6 662,85\$ en allocation de dépenses. Les conseillers reçoivent quant à eux, un traitement annuel 5 215,36\$, soit 3 476,62\$ en salaire et 1 738,74\$ en allocation de dépenses.

À la MRC, à titre de maire, je reçois pour chaque séance un montant de 113,68 \$ en salaire et 56,84 \$ en allocation de dépenses. Pour chaque comité, je reçois un montant de 56,84 \$ à titre de salaire et une allocation de dépenses de 28,42 \$. À titre de préfet, je reçois annuellement une rémunération de 15 033,56 \$ et une allocation de dépenses de 7 516,78 \$.

#### **Développements et réalisations**

Notre programme de revitalisation est toujours en vigueur (programme de crédit de taxe). Plusieurs industries, commerces et résidences profitent actuellement de notre crédit de taxe foncière sur 5 ans.

En 2016, nous avons refait les trottoirs de la rue Notre-Dame, entre la rue de l'Église et la rue Ste-Marguerite. Nous avons également été en mesure de finalement réaliser un projet de sécurité, soit l'aménagement d'une bande piétonnière sur la rue Notre-Dame, entre la rue Richard et la rue Valois. Nous avons récemment procédé au remplacement d'une conduite pluviale, sur la rue du Marché. La vidange de l'étang d'épuration #1 a aussi été complétée en 2016. Le

parc pour enfant situé près de l'hôtel de ville a quant à lui été amélioré, à l'aide des fonds en provenance du Pacte rural de la MRC d'Acton, à même les enveloppes réservées au Village de Roxton Falls (6 000\$) et au Canton de Roxton (6 000\$). Tous ces travaux, qui totalisent des investissements de près de 250 000\$ ont été réalisés sans règlement d'emprunt et payés à même les fonds réservés et les surplus accumulés de la Municipalité.

Soulignons également que le plan d'intervention, nécessaire à l'approbation des travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ, a été déposé. Cette analyse permettra à la Municipalité de réaliser d'importants travaux de voirie d'ici les deux prochaines années.

La municipalité a maintenu son aide financière en subventionnant nos divers organismes, tels que : Les Loisirs de Roxton Falls Inc. (16 000\$), la Maison Jeunesse l'Oxy-Bulle (7 000\$), la Bibliothèque municipale de Roxton Falls (10 200\$). Une quote-part a aussi été versée à la *Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls* (70 788\$) et à la *Régie intermunicipale de Roxton* pour le centre communautaire (13 940\$).

Nous continuons à travailler très fort à promouvoir le développement résidentiel, commercial et industriel. Trois nouvelles résidences ont été construites en 2016 et une nouvelle industrie s'est installée dans notre zone industrielle.

J'ai été personnellement très impliqué peu importe les événements et je continue à favoriser notre développement au sein de la MRC. Je siège aussi sur plusieurs comités et conseils d'administration de la MRC d'Acton. Mon seul et unique but est que nous, citoyens de Roxton Falls, profitons de notre part du gâteau et que les sommes attribuées ainsi que les retombées économiques redevables aux différentes municipalités, soient justes et équitables.

#### **Pompiers et premiers répondants**

Nous avons le privilège de posséder deux importants services au niveau de la protection des citoyens. Je voudrais donc remercier chaleureusement M. Guy Cusson, directeur du service de protection contre l'incendie de Roxton Falls et Mme Annie Ferland, coordonnatrice du service de premiers répondants de Roxton Falls, ainsi que leur équipe respective, pour leur dévouement et leur excellent travail.

#### **Projets**

Le développement fait toujours partie de mes grandes priorités. Au niveau industriel, je désire continuer à m'impliquer et à travailler étroitement avec les différents intervenants de la région, premièrement auprès de CADIR Inc., ainsi qu'avec les différents partenaires en développement économique. Je surveillerai de l'extérieur afin de m'assurer que nous aurons toujours notre chance et que nous serons toujours considérés, lorsqu'une entreprise voudra s'installer dans notre région. Au niveau commercial et résidentiel, je continuerai les discussions déjà entamées avec les différents promoteurs et ensemble, nous poursuivrons notre but qui est de promouvoir la construction dans notre milieu.

D'importants travaux seront réalisés d'ici deux ans, dans le cadre du programme TECQ. Ce programme accorde à la Municipalité une subvention de 710 605\$ et près de 600 000\$ restent encore à investir, particulièrement en voirie. Nous travaillons également sur un autre projet important, soit la réfection de la rue de la Rivière. Ce projet vise non seulement l'asphaltage, mais la structure même de la rue, les trottoirs, les glissières de sécurité et aussi l'égout sanitaire et pluvial. Ce projet d'envergure nécessitera un investissement majeur, mais les travaux sont admissibles à une aide financière du Ministère des Transports, pour approximativement 75% des coûts qui seront jugés admissibles.

#### **Liste des contrats**

Finalement, voici une liste des contrats accordés depuis le dernier rapport du maire, en vertu des exigences de l'article 955 du *Code Municipal du Québec*.

| <b><u>Nom du contractant</u></b>        | <b><u>Objet du contrat</u></b>                                | <b><u>Montant taxes inc.</u></b> |
|---|---|----------------------------------|
| <i>Construction DLP</i>                 | <i>Réfection trottoir et bande piétonnière rue Notre-Dame</i> | <i>163 680.92\$</i>              |
| <i>D.P.S. Transport Inc.</i>            | <i>Enlèvement de la neige route MTQ-Saison 2016-2017</i>      | <i>27 364.05\$</i>               |
| <i>Ministère des Finances du Québec</i> | <i>Services de la Sûreté du Québec 2016</i>                   | <i>70 788.00\$</i>               |
| <i>MRC d'Acton</i>                      | <i>Quotes-parts 2016</i>                                      | <i>101 893.00\$</i>              |
| <i>Revenu Québec</i>                    | <i>Retenues à la source</i>                                   | <i>62 256.49\$</i>               |

|   |   |                    |
|---|---|--------------------|
| <i>Revenu Canada</i>  | <i>Retenues à la source</i>   | <i>26 566.18\$</i> |
| <i>Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains</i>               | <i>Quote-part pour services de gestion des matières résiduelles (collecte à 3 voies, écocentre, RDD, programme vidange installation septique)</i> | <i>71 885.11\$</i> |
| Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls | Quote-part pour service de protection contre l'incendie   | 85 000.00\$        |
| Solutions Boues Inc.  | Vidange de l'étang d'épuration #1   | 26 383.88\$        |

**Jean-Marie Laplante**

Maire

Une copie du rapport sera distribuée gratuitement à toutes les adresses de la municipalité.

199-11-2016 Gestion des archives 2017 : offre de services de Maryse Deslandes archivistes

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Mme Maryse Deslandes, archivistes, pour les services visant le maintien de l'implantation du système de gestion documentaire et le déclassé annuel, au montant de 864.00\$.

Adoptée

200-11-2016 Pacte rural MRC d'Acton-Projet « Village de Roxton Falls, municipalité branchée » : dépôt du rapport final

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final du projet intitulé « Village de Roxton Falls, municipalité branchée », réalisé dans le cadre du Pacte rural de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses s'élèvent au montant de 4 476.14\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du rapport final du projet « Village de Roxton Falls, municipalité branchée » réalisé dans le cadre du Pacte rural de la MRC d'Acton, au montant de 4 476.14\$.

Adoptée

201-11-2016 PG Solutions : renouvellement des contrats de service pour l'année 2017

Il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement des contrats de service avec PG Solutions, pour l'année 2017, au montant de 6 090.00\$ plus taxes.

Adoptée

202-11-2016 ADMQ-Activité d'échange pour les élections municipales 2017 : fermeture du bureau municipal le mercredi 16 novembre 2017 en après-midi

Il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Lynda Cusson  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre la participation de la directrice générale et de son adjointe à une activité d'échange sur les élections municipales 2017, organisée par l'ADMQ.  
Que le bureau municipal soit fermé le mercredi 16 novembre 2016 en après-midi.

Adoptée

203-11-2016 Assurance collective : nomination de la FQM/ADMQ à titre de mandataire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalités ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence il y a lieu que la Municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités et organismes visées par ce régime;

CONSIDÉRANT QUE le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Daniel Roy  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :  
Que la Municipalité du Village de Roxton Falls mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentant exclusif pour négocier l'adhésion de l'ADMQ et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ,

et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation actuellement et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2016 ;

Que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la municipalité, et ce, auprès de tout courtier, ou de Desjardins Sécurité Financière.

Que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-Hewitt) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;

Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

Que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée

204-11-2016

Utilisation de la salle du conseil municipal : établissement d'une directive de prêt

Il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre l'utilisation de la salle en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal uniquement aux conditions suivantes :

- Pour une rencontre à des fins administratives pour un OBNL reconnu de Roxton Falls, en soirée.
- Pour toute utilisation à des fins personnelles ou pour une utilisation les fins de semaine, une autorisation devra être obtenue spécifiquement par le conseil municipal et une demande écrite à cet effet devra être présentée aux élus.

Adoptée

205-11-2016

Omnibus région d'Acton : quote-part et tarification annuelle 2017

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Roxton Falls accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de versé la contribution financière de base;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Roxton Falls accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Roxton Falls approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2017 au montant de 328 114.74\$;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité de Roxton Falls approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2017 soit :

- 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)
- 3,50\$ déplacements locaux à l'unité
- 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité
- 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité
- 3,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité
- Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Municipalité de Roxton Falls autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 3 717.30\$ pour l'année d'opération 2017.

Adoptée

206-11-2016

Programme de réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-Rue de la Rivière : demande d'avis préliminaire au MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE la rue de la Rivière serait en partie située dans la bande de protection riveraine et par conséquent, soumis à l'application de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Les Services EXP Inc., à présenter une demande d'avis préliminaire au MDDELCC (Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques) afin d'établir si la municipalité doit ou non obtenir un certificat d'autorisation avant de procéder aux travaux de réfection de la rue de la Rivière.

Adoptée

207-11-2016

Programme de réhabilitation du réseau routier local-Volet Redressement des infrastructures routières locales-Rue de la Rivière : mandat à la firme Les Services EXP Inc., pour ajout au plans et devis des données relatives à l'égout sanitaire et pluvial

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la planification des travaux de réhabilitation de la rue de la Rivière, des tests de caméra ont été réalisés à l'égout sanitaire et à l'égout pluvial, pour valider l'état des conduites;

CONSIDÉRANT QUE l'examen réalisé confirme la nécessité d'intervenir au niveau de l'égout sanitaire (remplacement sur +-610 m) et aussi sur une section de l'égout pluvial (remplacement sur +- 60m);

CONSIDÉRANT QUE la planification de ces travaux n'était pas incluse à l'offre de service présentée par Les Services EXP Inc., dans le cadre de la réalisation du mandat visant l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation de la rue de la Rivière;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'offre de service déposée par Les Services EXP Inc., au montant de 2 000\$, visant l'ajout des travaux de remplacement du réseau d'égout sanitaire sur +- 610 m et le remplacement du réseau d'égout pluvial sur +- 60 m;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avenant à l'offre de services présentée par Les Services EXP Inc., en date du 1<sup>er</sup> novembre 2016, au coût de 2 000\$ plus taxes.

Adoptée

208-11-2016 Entente en matière de gestion des eaux usées avec le Canton de Roxton : budget des dépenses d'exploitations pour 2017

CONSIDÉRANT QUE le budget des coûts afférents au service de gestion des eaux usées pour l'année 2017 a été dressé et qu'il est déposé, pour un montant total de 78 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière du Canton de Roxton pour les 49 unités desservies sur le chemin des Chalets et les 9 unités desservies ailleurs sur le territoire, est estimée à 3 716.82\$, le tout conformément aux dispositions de l'entente conclue en cette matière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson  
Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget du service de gestion des eaux usées pour 2017 et d'établir la contribution du Canton de Roxton au montant de 3 716.82\$ pour l'année 2017.

Adoptée

209-11-2016 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : adoption du budget pour l'exercice financier 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 et nous l'a transmis pour adoption;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que d'adopter le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2017, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée

210-11-2016 Conduite d'égout sanitaire rue Notre-Dame : mandat à Daniel Touchette, arp.-géomètre pour localisation et servitude (passant chez Pierre Larivière et Denis Cimaf Inc.)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une conduite d'égout qui passe sur le terrain de M. Pierre Larivière et sur le terrain de Denis Cimaf Inc. et que cette conduite n'est pas localisée officiellement ;

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Larivière est disposé à officialiser la servitude et qu'il faudrait voir à faire de même avec Denis Cimaf Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde  
Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Daniel Touchette, arp.-géomètre, afin de procéder à la localisation de la conduite d'égout sanitaire appartenant à la municipalité, qui est présentement située sur les terrains appartenant à M. Pierre Larivière et Denis Cimaf Inc. Qu'un budget approximatif de 1 500\$ soit alloué à cette procédure.

Adoptée

211-11-2016 Daniel Ferland : suivi relativement à l'entreposage temporaire sur le terrain vacant situé à l'intersection de la rue de l'Église et du rang Petit 11

CONSIDÉRANT la résolution #206-11-2015, par laquelle la Municipalité renouvelait l'autorisation temporaire d'entreposage à M. Daniel Ferland, sur le terrain vacant situé à l'angle de la rue de l'Église et du rang Petit 11 et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à M. Daniel Ferland de poursuivre l'entreposage temporaire de ses véhicules sur son terrain vacant, situé à l'angle de la rue de l'Église et du rang Petit 11 (lot #3 843 081-P), aux conditions suivantes, soit :

- 1- L'entreposage est limité à des véhicules ou machinerie fonctionnels dont il est propriétaire (aucune autre marchandise ou matériel ne peut y être entreposé);
- 2- L'entreposage est limité à une période temporaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017;
- 3- Les véhicules doivent être entreposés de façon ordonnée;
- 4- La Municipalité du Village de Roxton Falls se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation d'entreposage temporaire en tout temps et à sa seule discrétion, si elle juge que les conditions ci-dessus ne sont pas adéquatement respectées; les normes prévues par les règlements d'urbanisme de la municipalité deviennent alors exécutoires.

Que ce dossier soit ramené devant les élus à la séance de conseil de novembre 2017.

Adoptée

212-11-2016

L'Express du Camion : entreposage de véhicules sur la propriété située au coin des rues Richard-Audet et de l'Église

CONSIDÉRANT la résolution #207-11-2015, par laquelle la Municipalité renouvelait l'autorisation temporaire d'entreposage à L'Express du camion, sur le terrain vacant situé à l'angle de la rue de l'Église et de la rue Richard-Audet et ce, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est disposé à soutenir l'entreprise dans son développement, en lui permettant de pouvoir entreposer, sur ce terrain vacant, des véhicules en état de marche et destinés à la revente, de même que les remorques immatriculées appartenant et servant aux besoins de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation spéciale peut être retirée en tout temps par le conseil si les conditions ne sont pas respectées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Dagenais

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- 1- Autoriser l'Express du Camion à poursuivre l'entreposage sur le terrain vacant formé des lots #3 842 739, #4 202 477, #4 202 478, #4 202 479 et #4 202 480, terrain situé à l'angle des rues Richard-Audet et de l'Église et propriété de la compagnie 9261-1482 Québec Inc.;
- 2- Soumettre la permission d'entreposage sur ce terrain aux conditions suivantes :
  - a. Limité à des véhicules en état de marche et destinés à la revente, ainsi qu'aux remorques immatriculées appartenant et servant aux besoins de la compagnie. Ces remorques ne doivent pas servir à l'entreposage de matériel; elles doivent être entreposées vides. Aucun conteneur ou autre marchandise ne sera tolérée sur le terrain.
  - b. Les véhicules et les remorques de la compagnie doivent être entreposés de façon ordonnée;
  - c. L'espace d'entreposage est délimité comme suit : un espace de 10 pieds des lignes de lots doit être laissé libre, du côté de la rue Richard-Audet, de l'Église et de la piste cyclable. Du côté de la limite de terrain adjacent au centre communautaire, l'entreposage doit se faire uniquement sur la partie plane du terrain; aucun entreposage dans la côte ne sera toléré.

d. L'allée d'accès doit être recouverte de gravier ou matériau susceptible d'éliminer tout soulèvement de poussière et toute formation de boue. L'Express du Camion doit faire en sorte d'éliminer toute formation de boue sur la rue Richard-Audet.

3- La présente autorisation spéciale sera renouvelable à chaque année, à moins que les conditions ci-dessus ne soient pas respectées. La Municipalité du Village de Roxton Falls se réserve le droit de mettre fin à cette autorisation d'entreposage en tout temps et à sa seule discrétion, si elle juge que les conditions ci-dessus ne sont pas adéquatement respectées; les normes prévues par les règlements d'urbanisme de la municipalité deviennent alors exécutoires.

Adoptée

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : demande de participation financière pour 2017

Les Loisirs de Roxton Falls Inc. déposent leur budget pour 2017 ainsi que leurs projections pour l'année 2016. Cette demande de participation financière sera traitée lors de l'étude du budget 2017.

213-11-2016

Conseil d'établissement de l'École St-Jean-Baptiste : participation financière pour la préparation d'un repas de Noël

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de l'ordre de 100\$ à l'École St-Jean-Baptiste de Roxton Falls, dans le but de soutenir les membres du conseil d'établissement de l'école dans l'organisation d'un repas de type brunch qui sera servi à tous les élèves de l'école lors de la dernière journée de classe avant les vacances de Noël.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

\_\_\_\_\_  
Signé à Roxton Falls, ce 7 novembre 2016

214-11-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h30.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

\_\_\_\_\_  
Jean-Marie Laplante  
Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière